

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-04**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit conformément à l'article 451 du *Code municipal du Québec* :

- Le conseil municipal a adopté le 2 octobre 2023 le **règlement numéro 2023-04 modifiant le règlement numéro 2009-02 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;**
- Le règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 4 octobre 2023;
- Le règlement est entré en vigueur le 16 décembre 2023, date de publication d'un avis à cet effet à la Gazette officielle du Québec;
- Le règlement a été déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;

Donné à Baie-des-Sables, ce 20 décembre 2023.

---

Adam Coulombe  
Directeur général et greffier-trésorier